

Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge

– Une publication de la Commission du canal de dérivation

Plus de protection. Plus de possibilités. SEPTEMBRE 2007



Dix ans après l'inondation du siècle survenue en 1997, les gouvernements du Canada et du Manitoba sont en bonne voie d'offrir à la population de Winnipeg une protection contre les inondations à récurrence de 700 ans.

Grâce à la vision et à la prévoyance de Duff Roblin, ancien premier ministre du Manitoba, qui a dirigé la construction du premier canal de dérivation de la rivière Rouge, le projet d'agrandissement a déjà permis d'améliorer la situation en faisant passer le niveau de protection contre les inondations d'une récurrence de 90 ans à une récurrence de 300 ans, ce qui

correspond à la pire inondation de l'histoire du Manitoba.

Au fil de son évolution, le projet d'agrandissement du canal de dérivation continuera d'offrir des perspectives d'emploi et des possibilités économiques aux travailleurs ainsi qu'aux entreprises qui souhaitent participer à ce projet historique. Parallèlement, des projets dans les secteurs des loisirs et du développement économique seront mis en œuvre le long du canal agrandi.

Nous nous réjouissons à l'idée de collaborer avec le gouvernement du Canada afin d'améliorer la protection contre les inondations et de tirer parti de toutes les possibilités que le projet d'agrandissement du canal de dérivation offre à notre province.

Message de M. Ron Lemieux,
ministre de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba et député de La Vérendrye.



Chaque printemps, le niveau d'eau de la rivière Rouge monte, ce qui cause parfois de sérieux problèmes pour le système existant de protection contre les inondations de la ville de Winnipeg. Lors de l'inondation du siècle survenue en 1997, la ville de Winnipeg est passée à deux doigts d'une catastrophe sociale, économique et environnementale majeure.

Le Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge est d'une importance capitale pour la sécurité à long terme de la ville de Winnipeg. En offrant un niveau de protection contre les inondations à récurrence de 700 ans, le projet

d'agrandissement permettra de protéger des centaines de milliers de personnes, de maisons et d'entreprises et d'éviter à l'économie provinciale des dommages de plus de 12 milliards de dollars résultant d'une inondation importante.

Comme il s'agit d'un projet d'infrastructure national crucial, le nouveau gouvernement du Canada est heureux de remplir l'engagement du premier ministre Harper de financer le projet d'agrandissement. Nous félicitons les habitants du Manitoba d'être allés de l'avant avec ce projet historique qui permettra d'améliorer la protection contre les inondations pour les générations tant actuelles que futures.

Message de M. Vic Toews,
président du Conseil du Trésor et député de Provencher

Dans ce numéro...

Obtention du financement complet

Le Canada et le Manitoba investissent 665 \$ millions de dollars dans le projet d'agrandissement du canal de dérivation

Protection contre les inondations à récurrence de 300 ans

Le projet d'agrandissement franchit une étape importante

Le point sur la construction

L'an 2007 – une année sans précédent au chapitre de la construction

Initiative d'impartition pour les entreprises autochtones 2007

La poursuite des succès remportés l'an dernier

Plan de protection des faucons pèlerins qui sont en voie de disparition

Un plan de construction qui respecte leur période d'incubation et qui met en valeur leur habitat

Des sociétés d'ingénieurs-conseils sont reconnues

Des prix décernés à des entrepreneurs participant au projet d'agrandissement du canal de dérivation

Recherche de conducteurs ou conductrices de matériel lourd

Inscrivez-vous ou renouvelez votre demande d'inscription auprès du Service d'offre d'emplois

Initiative Accès aux matériaux de déblais 2007

Les dépôts resteront ouverts jusqu'au 30 septembre

Utilisation des déblais pour améliorer les pistes de planche à neige et de ski de Springhill

Une expansion qui augmente les possibilités de loisirs et de tourisme

Sécurité du public pendant les travaux de construction

Le public est invité à éviter les zones de construction

La Commission du canal de dérivation s'associe à SAFE Roads

Les conducteurs doivent ralentir pour protéger les travailleurs de la construction

Obtention du financement complet pour le Projet d'agrandissement du canal de dérivation



Le 23 février 2007, les gouvernements du Canada et du Manitoba ont annoncé officiellement qu'ils verseraient chacun 170,5 millions de dollars pour la dernière phase du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge. Ces fonds s'ajoutent aux contributions conjointes antérieures de 324 millions de dollars et portent à 665 millions de dollars le financement total accordé au projet, montant qui est cofinancé à part égale par les gouvernements du Canada et du Manitoba.

Ron Lemieux, ministre de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba (à gauche), Vic Toews, président du Conseil du Trésor (2e de gauche), Gary Doer, premier ministre du Manitoba (centre), Lawrence Cannon, ministre fédéral des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités (à droite), annoncent le financement complet pour le Projet du canal de dérivation au lieu historique national de La Fourche.

Protection contre les inondations à récurrence de 300 ans

Le 5 avril 2007, soit dix ans après l'inondation du siècle survenue en 1997, le premier ministre du Manitoba, M. Gary Doer, et le député fédéral de la circonscription de Winnipeg-Sud, M. Rod Bruinooge, au nom de M. Lawrence Cannon, ministre fédéral des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, ont annoncé officiellement que le projet d'agrandissement du canal de dérivation venait de franchir une étape importante.

« Depuis le début des travaux de construction liés au projet d'agrandissement, les équipes de travailleurs s'emploient à accroître la capacité du canal, a déclaré le premier ministre, M. Gary Doer. Aujourd'hui, nous soulignons une étape importante du projet en annonçant que le canal est dorénavant en mesure de résister à une inondation à récurrence de 300 ans — ce qui équivaut à la pire inondation de l'histoire du Manitoba, soit celle de 1826. Au cours des prochaines semaines, la Commission du canal de dérivation du Manitoba lancera des appels d'offres pour des travaux supplémentaires qui nous rapprocheront de notre objectif final, c'est-à-dire offrir une protection contre les inondations à récurrence de 700 ans. »

« Le Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge est essentiel à la protection à long terme de Winnipeg et des municipalités environnantes, a indiqué M. Bruinooge. Les inondations dévastatrices qui se sont produites il y a seulement dix ans montrent à quel point il est important de mettre en place une bonne infrastructure, et le nouveau gouvernement du Canada respecte ses engagements en réalisant le projet. »

Les travaux de construction liés au Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge ont commencé officiellement le 23 septembre 2005. Depuis ce temps, le niveau de protection contre les inondations offert par le canal de dérivation est passé d'une récurrence de 90 ans à une récurrence de 300 ans.



Gary Doer, premier ministre du Manitoba (centre), Rod Bruinooge, député fédéral de la circonscription de Winnipeg-Sud (à gauche) et Ron Lemieux, ministre de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba (à droite) annoncent que le canal de dérivation est en mesure de résister à une inondation à récurrence de 300 ans.

Le point sur la construction

Le projet d'agrandissement du canal de dérivation connaît en 2007 une année sans précédent au chapitre de la construction. Jusqu'ici, plus de 1 000 personnes et 50 entreprises ont participé au projet. Voici quelques exemples de travaux déjà terminés, en cours ou sur le point de débiter.

Travaux terminés

Remplacement et amélioration du pont de la route Transcanadienne Est

– L'entreprise MD Steele Construction a remplacé le pont existant par deux nouvelles structures. Ces travaux comprenaient des améliorations importantes à la sécurité, dont l'ajout de voies d'accélération (vers l'est) et de décélération (vers l'ouest). Ce projet était prioritaire, et le pont a été rouvert à la circulation en novembre 2006.

Construction du pont ferroviaire Sprague du CN

– L'entreprise PCL Constructors Canada Ltd. a terminé la construction du nouveau pont ferroviaire Sprague du CN qui traverse le canal de dérivation de la rivière Rouge. La circulation ferroviaire a été détournée vers une structure d'évitement temporaire durant la période de construction. Le projet a été achevé en juin 2007.

Déplacement de l'aqueduc de la ville de Winnipeg

– L'entreprise Mulder Construction a entrepris de déplacer les tronçons I et II de l'aqueduc de la ville de Winnipeg. Les travaux ont été coordonnés avec les améliorations que la Ville de Winnipeg a apportées à la station de traitement d'eau située à proximité de l'aqueduc. Le projet a été terminé en mars 2007.

afin qu'il demeure hors de l'eau plus longtemps durant les inondations. La structure en direction sud du pont de la RPGC 59 Sud a été terminée et rouverte à l'automne 2006. Les travaux sur la structure en direction nord devraient être terminés à l'automne 2007.

Ouvrage régulateur d'entrée – L'entreprise TPG Pritchard Machine, une division de Pritchard Engineering Co. Ltd., apporte des améliorations mécaniques, hydrauliques et électriques à cet ouvrage. L'ouvrage règle la vitesse de l'eau entre le canal de dérivation et la rivière Rouge.

Ouvrage régulateur de sortie – L'entreprise PCL Constructors Canada Inc. est chargée d'élargir le régulateur existant pour qu'il atteigne environ le double de sa largeur actuelle et ait la capacité de faire face au débit accru. On construira aussi des parois latérales dans le chenal afin d'éviter l'érosion. De nouvelles piles de freinage seront construites sur l'extrémité aval de la sortie afin de réduire davantage la vitesse de l'eau qui rentre dans la rivière Rouge. Les améliorations feront en sorte que la vitesse à laquelle les flots franchissent la sortie demeure sensiblement la même qu'avant l'élargissement. Ces travaux s'échelonnent sur deux ans.

Pont ferroviaire Redditt du CN – L'entreprise PCL Constructors a amorcé les travaux de remplacement du pont ferroviaire Redditt du CN en janvier 2007. Le projet devrait prendre fin d'ici l'été 2008.

Digue ouest – On est en train de prolonger et de surélever la digue ouest, située au sud-ouest de Winnipeg. Les améliorations offriront une protection accrue contre le vent et les vagues en cas d'inondations importantes. Les travaux comprennent ce qui suit : construction de la digue, nivellement des fossés, installation de buses, contrôle de la circulation, déviations routières temporaires, signalisation routière, installation d'une clôture anti-érosion et d'autres mesures temporaires de lutte contre l'érosion, pose d'une base granuleuse et d'un enrochement de pierres, et reverdissement. Les travaux réalisés sur les 10 premiers kilomètres (6 milles) de la section de la digue ouest sont terminés. Les travaux ont commencé sur le reste de la section, à partir de l'ouvrage régulateur d'entrée jusqu'à la RPS 330.



L'achèvement du pont de la RPGC 59 Sud est prévu d'ici la fin de l'année.



Le projet du pont ferroviaire CN Sprague fut terminé au printemps.



Un important projet d'agrandissement de l'ouvrage régulateur de sortie à Lockport a débuté cet été.

Travaux en cours

Travaux d'excavation du chenal de dérivation

– L'excavation d'environ 31 kilomètres (19 milles) du chenal de dérivation, soit 64 %, qui s'étendent de l'ouvrage régulateur d'entrée du canal jusqu'au sud du pont de la RPGC 59 Nord, est en cours ou est déjà achevée. En juin 2007, quatre contrats supplémentaires pour l'excavation du canal entre le pont de la RPGC 59 Nord jusqu'à l'ouvrage régulateur de sortie, près de Lockport au nord de Winnipeg, ont été dévoilés. Au cours du projet, à peu près 22 millions de mètres cubes de terre seront retirés du chenal de dérivation. Les travaux d'excavation devraient prendre fin en 2009, et le pont ainsi que les ouvrages connexes seront prêts en 2010.

Remplacement et amélioration du pont de la RPGC no 59 Sud

– L'entreprise PCL Construction Canada Ltd. remplace les deux ponts existants. Les nouvelles structures seront plus élevées et plus longues afin de s'assurer qu'elles demeurent au-dessus du niveau de l'eau dans le cas d'une inondation à récurrence de 700 ans. En outre, le chemin Prairie Grove sera déplacé plus haut le long de la berge



Les travaux d'excavation du chenal au cours de l'hiver 2007.



Construction de la digue ouest.

Initiative d'impartition pour les entreprises autochtones 2007

Inspirés par la réussite qu'a connue l'Initiative d'impartition pour les entreprises autochtones en 2006, les entrepreneurs en construction autochtones continuent de chercher des moyens d'améliorer la protection contre les inondations qu'offre la digue ouest.

« L'année dernière, l'Initiative d'impartition pour les entreprises autochtones relative à la digue ouest a connu un énorme succès, a déclaré M. Ron Lemieux, ministre de l'Infrastructure et des Transports. En conséquence, l'initiative de cette année créera davantage de possibilités pour les travailleurs et les entreprises de construction autochtones. En collaborant avec l'industrie de la construction autochtone pour accroître le réservoir de main-d'œuvre et d'entrepreneurs, nous renforçons les capacités et nous acquérons les ressources qui seront utiles à l'industrie de la construction et à la province lorsque d'autres grands projets de construction seront mis en œuvre. »

Au printemps, la Commission du canal de dérivation a lancé dix appels d'offres pour des travaux portant sur une section de la digue ouest allant de l'ouvrage régulateur d'entrée jusqu'à la RPS 330 dans le cadre de l'Initiative d'impartition pour les entreprises autochtones. La Commission a reçu 89 soumissions. Après avoir examiné chacune d'elles, la Commission a attribué les contrats aux entrepreneurs autochtones ci-dessous :

- L. Chabot Entreprises Ltd., de Winnipeg;
- Camster Construction Ltd., de Saint-Laurent;
- 5456291 Manitoba Ltd., de Winnipeg;
- Skownan/Dyck Joint Venture Construction Company, de la Première nation Skownan;
- Cree West Contractors Ltd., de Winnipeg;
- H. Baudry Construction, de Sainte-Agathe.

Jusqu'à maintenant, les délais et le budget ont été respectés pour tous les travaux réalisés dans le cadre de l'Initiative d'impartition pour les entreprises autochtones.

La Commission du canal de dérivation dévoile son plan de protection des faucons pèlerins qui sont en voie de disparition

À début du printemps, le premier ministre, M. Gary Doer, a annoncé la mise en œuvre d'un plan visant à atténuer les effets de la construction de la digue ouest sur la fauconnerie Parkland Mews Falconry and Bird of Prey Education Centre. Ce plan consiste notamment à adapter le calendrier de construction en fonction de la période d'incubation des faucons de cette année et à créer un maximum de quatre nouveaux bassins. Cela appuiera les efforts de protection des faucons pèlerins — une espèce en voie de disparition — qui font leur nid en captivité aux abords extérieurs immédiats de Winnipeg.

« Le centre Parkland Mews a mis en œuvre une initiative tout à fait unique de protection des faucons pèlerins, a souligné M. Doer. En

apprenant à comprendre les habitudes de vie, de reproduction et de couvainon de ces oiseaux remarquables, le centre contribue à la protection et au bien-être à long terme de cette espèce. Nous sommes très contents que la Commission du canal de dérivation du Manitoba ait été en mesure de tenir compte des besoins du centre Parkland Mews dans ses plans de construction de la digue ouest. »

« Les faucons pèlerins établissent leur nid à des endroits où il est difficile de les déranger, a précisé le directeur et fondateur du centre Parkland Mews, Robert Wheeldon, qui est aussi fauconnier. La Commission du canal de dérivation du Manitoba est au courant de ce fait et a pris des mesures strictes pour répondre aux besoins du programme de rétablissement pendant la construction de la digue ouest. Grâce à ce partenariat, le centre Parkland Mews sera davantage en mesure d'appuyer les initiatives de conservation visant à sauver le faucon pèlerin au Manitoba. Nous félicitons la Commission pour son leadership et son engagement à l'égard des programmes de conservation et de protection de l'environnement. »



Gary Doer, premier ministre du Manitoba avec Fiona, un faucon pèlerin, en compagnie de Marilyn Brick, députée pour Saint-Norbert, lors du dévoilement d'un plan assurant la protection de cette espèce en voie de disparition pendant le déroulement des travaux.

Des sociétés d'ingénieurs-conseils sont reconnues pour leur participation au Projet d'agrandissement du canal de dérivation



Le pont de la route transcanadienne à l'est de Winnipeg a été ouvert à la circulation en automne 2006.

Au printemps 2007, deux sociétés d'ingénieurs-conseils ont reçu un prix de Consulting Engineers of Manitoba pour leur importante contribution au Projet d'agrandissement du canal de dérivation. ND LEA Inc. a remporté le prix d'excellence en infrastructure pour avoir conçu un pont-rail de contournement temporaire dans le cadre du projet. Une fois le nouveau pont-rail terminé, le pont de contournement est démonté et les piliers ainsi que les tabliers en acier peuvent être érigés plus loin en aval dans le cadre d'un autre projet de remplacement de pont. La construction d'un pont-rail temporaire permet de réduire considérablement les coûts et les répercussions environnementales, puisque les piliers peuvent servir à plus d'un projet et n'ont pas à être démolis et reconstruits chaque fois.

UMA Engineering Ltd. a reçu le prix d'excellence en innovation pour la conception des ponts jumeaux de la route Transcanadienne no 1 Est dans le cadre du Projet d'agrandissement du canal de dérivation. Les travaux consistaient à remplacer le pont actuel à quatre voies par deux nouveaux ponts à trois voies sur le canal de dérivation de la rivière Rouge. Les nouveaux ponts sont plus hauts que le précédent d'environ trois mètres (10 pieds). De plus, les ponts sont équipés d'un système de surveillance de l'état de la structure, qui permet d'assurer la sécurité et l'intégrité structurale du pont.

Recherche de conducteurs ou de conductrices de matériel lourd

Pour aider à combler des postes futurs, le Service d'offre d'emplois du gouvernement provincial, conçu pour rapprocher les travailleurs qualifiés et les entrepreneurs effectuant des travaux au canal de dérivation qui manquent de personnel, tient un registre des conducteurs de matériel lourd. Il faut notamment des conducteurs ayant déjà conduit une décapeuse, un bouteur, une niveleuse ou une pelle rétrocaveuse.

Si vous vous êtes déjà inscrit au Service d'offre d'emplois, nous vous rappelons que vous devez renouveler votre inscription tous les six mois pour que votre candidature reste active. Pour vous inscrire ou pour renouveler votre demande d'inscription, veuillez appeler au 945-0575, à Winnipeg, ou, sans frais, au 1 866 332-5077.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec un conseiller en emploi du bureau d'Emploi Manitoba de votre région ou consulter le site Web du Service d'offre d'emplois du projet d'agrandissement du canal de dérivation à l'adresse www.gov.mb.ca/jrs/index_fr.html.

Seules les candidatures des personnes qui possèdent l'expérience et les compétences appropriées seront prises en considération.



Matériaux de déblais offerts gratuitement au public

Lancée depuis deux ans, l'initiative Accès aux matériaux de déblais de la Commission est un projet qui permet aux membres du public de se procurer gratuitement des matériaux de déblais provenant du projet d'agrandissement du canal de dérivation.

Au cours de l'été et de l'automne 2007, la Commission met deux dépôts de déblais à la disposition du public. Le premier, situé du côté est du pont du chemin St. Mary's, est accessible durant l'été, soit du 7 août au 2 septembre 2007. Quant au deuxième, c'est-à-dire le dépôt du parc Duff-Roblin, il sera ouvert pendant l'automne, soit du 4 au 30 septembre 2007. Durant cette période, environ 13 000 mètres cubes de déblais ont été transportés. On rappelle au public que les matériaux de déblais ne sont pas de la terre arable mais de lourds matériaux de remblais constitués de terre et de glaise.

La Commission compte lancer de nouveau l'initiative au cours des prochaines années à mesure que progressent les travaux du canal de dérivation. Si vous souhaitez profiter de l'initiative Accès aux matériaux de déblais, veuillez consulter le site Web de la Commission (www.floodwayauthority.mb.ca/index_fr.html) ou vous enregistrer en communiquant avec le personnel de la Commission au 945-4900 ou, sans frais, au 1 866 356-6355.

Utilisation des déblais pour améliorer les pistes de planche à neige et de ski de Springhill

En mars, le premier ministre Gary Doer a annoncé un plan visant à réduire les effets des travaux du canal de dérivation sur les activités du Springhill Winter Sports Park, centre de ski exploité sur des terres de la Couronne louées qui font partie de l'emprise du canal.

« Bien que l'agrandissement du canal soit d'une importance cruciale pour la protection à long terme de la ville de Winnipeg, Springhill Winter Sports Park constitue l'une des nombreuses destinations de loisirs attrayantes du Manitoba pendant la saison hivernale, a déclaré M. Doer. Le plan annoncé aujourd'hui donne la possibilité d'utiliser les déblais du projet d'agrandissement du canal pour améliorer les pistes de ski et de planche à neige de Springhill, ce qui contribuera au développement récréatif et touristique durable dans la région. »

« Pendant le processus exhaustif de consultations publiques et d'autorisations environnementales, la Commission a pris l'engagement ferme de réduire les effets nuisibles directement liés aux travaux d'agrandissement du canal de dérivation, a expliqué M. Ernie Gilroy, directeur général de la Commission. Ces mesures appuieront les projets de développement futurs de Springhill, favoriseront les possibilités de développement économique et, au bout du compte, accroîtront les avantages que l'agrandissement du canal de dérivation procurera à la collectivité. »

« Ce fut un plaisir de collaborer avec la Commission du canal de dérivation pendant l'année écoulée, a souligné M. Dan Woodbeck, propriétaire du Springhill Winter Sports Park. Au fil des travaux, nous apprécions que la Commission tienne compte des conséquences du projet pour nos activités. De plus, nous sommes contents de pouvoir utiliser les déblais pour augmenter la hauteur de nos pentes de ski et construire une piste en demi-lune pour nos groupes d'utilisateurs. »

On recommande au public d'éviter les zones de travaux

Cet automne, la Commission rappelle de nouveau au public que les travaux du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge créeront un chantier très actif le long du chenal du canal de dérivation. Cela signifie que des travailleurs et du matériel lourd se trouveront sur les lieux en tout temps. De nouveaux dangers se présenteront, et la situation évoluera constamment durant l'année. Par conséquent, le public doit éviter de circuler, que ce soit à pied, à vélo, en motoneige ou en VTT, dans les zones de travaux du canal de dérivation, notamment celles qui sont réservées aux activités de loisirs, entre autres, près de Springhill et à proximité de l'ouvrage régulateur de sortie à Lockport.

Merci de nous aider à faire en sorte que le chantier de construction soit sécuritaire pour le public et pour les travailleurs du canal de dérivation.

Deuxième campagne SAFE Roads visant à accroître la sécurité dans les zones de travaux

Pendant l'été, la Commission a eu le plaisir de participer pour une deuxième fois à SAFE Roads, une campagne visant à sensibiliser le public à la sécurité routière dans les zones de construction. Cette campagne vise à inciter les automobilistes du Manitoba à conduire prudemment dans les zones de travaux routiers, afin d'accroître la sécurité et de protéger les travailleurs.

SAFE Roads est le fruit des efforts concertés des six partenaires suivants :

- la Manitoba Heavy Construction Association;

- la Province du Manitoba – ministère de l'Infrastructure et des Transports;
- la Ville de Winnipeg;
- la Commission des accidents du travail;
- Hydro-Manitoba;
- la Commission du canal de dérivation du Manitoba.

Commission du canal de dérivation du Manitoba

200-155, rue Carlton, Winnipeg (Manitoba) R3C 3H8
Tél. : (204) 945-4900
Télé. : (204) 948-2462 Sans frais : 1 866 356-6355
Courriel : floodway@gov.mb.ca
www.floodwayauthority.mb.ca

